AGIR, À VOTRE ÉCOUTE



Accompagnement et écoute
Gestion des difficultés
Information et orientation
Résolution

AGIR est un dispositif permettant de recueillir des témoignages et d'accompagner le traitement de situations difficiles, avec l'accord de la personne concernée.

Il propose un espace d'écoute, d'information et d'orientation. La personne concernée est informée des différentes étapes et peut exprimer ses besoins et ses choix tout au long de la démarche.

RÉFÉRENTES AGIR

Bouchra Hassoune - Chargée de mission égalité-diversité-laïcité et lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Nathalie Doubrovine - Conseillère prévention

Contact : agir@uttop.fr

AUTRES CONTACTS

ÉTUDIANTS

SERVICE DE SANTE ÉTTUDIANTE (SSE) :

- Contactez l'infirmière du service de santé étudiante sur site, par mail : infirmier.tarbes@univ-toulouse.fr ou tél. : 07 89 26 52 36 (lundi, mardi, mercredi, jeudi)
- En cas d'absence, contactez le centre SSE à l'Université de Toulouse : Secrétariat 05 61 55 73 67/Accueil infirmier : 05 61 55 73 59

CNAE 3040 : ligne d'écoute, d'accompagnement et de signalement des situations de violence, de harcèlement ou de discrimination. Lundi au vendredi : 10h – 21h · Samedi : 10h – 14h

PERSONNELS

Le service des ressources humaines : rrh@uttop.fr

L**e médecin du travail**, Dr Sader en prenant RDV auprès de son secrétariat 05 62 93 81 81



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ÉTUDIANTS **DOCTORANTS & POST-DOC** **PERSONNELS**

Parler, c'est déjà AGIR

DISPOSITIF D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT CONFIDENTIEL
ANONYMAT POSSIBLE



AGIR CONTRE

LE HARCÈLEMENT,
LES VIOLENCES,
LES AGISSEMENTS SEXISTES,
LES DISCRIMINATIONS ET
LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées



POUR QUI ?

AGIR s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire : étudiants, doctorants, post-doctorants et personnels.

POUR QUOI ?

Vous pouvez saisir le dispositif si vous êtes directement concerné ou témoin de :

- **Violence ou agression :** physique, verbale, sexuelle ou sexiste
- **Agissement sexiste :** attitude, propos, comportement fondé sur des stéréotypes liés au sexe ou au genre
- **Harcèlement :** moral ou sexuel
- **Discrimination :** liée à l'origine, la religion, l'identité sexuée, l'orientation sexuelle, le genre, le handicap ou l'état de santé, etc.
- **Risque psycho-social :** situation susceptible d'altérer les conditions de travail ou d'études

CIRCUIT

La saisine s'effectue **à l'aide du formulaire en ligne** :

1. VOUS SAISISSEZ LE DISPOSITIF

Les référentes accusent réception de votre demande sous **3 jours ouvrés**. Si votre saisine entre dans le cadre du dispositif, un rendez-vous d'écoute vous est proposé.

2. VOUS ÉCHANGEZ AVEC LA CELLULE D'ECOUTE

Votre situation est écoutée. Le processus vous est expliqué et les possibilités d'accompagnement ou d'orientation vous sont présentées. Un rapport est rédigé puis soumis à votre validation.

3. VOUS CHOISISSEZ LA SUITE

Vous êtes informé·des suites possibles et choisissez si votre situation est transmise à la cellule de traitement ou si le rapport est archivé.

Pour plus d'information ou saisir le dispositif : https://agir.uttop.fr/

TRAITEMENT ET GARANTIES

4. ET APRÈS ...

Après transmission à la cellule de traitement , la situation est analysée et des préconisations sont formulées.

La Direction décide des suites à donner et la personne ayant saisi AGIR en est informée. Les référentes assurent ensuite le suivi.

Selon la situation, différentes actions peuvent être envisagées, seules ou combinées :

- Mesures d'accompagnement
- Mesures de protection
- Mesures managériales
- Enquête interne

Et si nécessaire : procédure disciplinaire, signalement au procureur, classement sans suite

UN CADRE DE CONFIANCE

Les échanges reposent sur l'écoute, l'impartialité et la confidentialité. **Un anonymat peut être demandé**, mais il ne peut pas toujours être garanti si les faits permettent d'identifier les personnes concernées. Les intervenants sont soumis à une obligation de confidentialié, de discrétion, de neutralité et d'impartialié, ils se retirent en cas de conflit d'intérêts.